



## PLATE-FORME EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT

# Note de réflexion sur les “certificats de recyclage commerciaux”

## Contexte

La problématique des ressources naturelles et des matériaux constituait l'une des quatre priorités du volet environnement fixées pour la présidence belge de l'UE qui s'est achevée en décembre 2010. Les 27 ministres européens de l'Environnement se sont penchés pour la première fois sur ce thème lors d'un sommet informel en juillet 2010. La Belgique a mis sur la table quelques nouvelles pistes de réflexion. A l'occasion du Conseil Environnement du 20 décembre 2010, les ministres européens ont recommandé à la Commission européenne de mettre en place une politique de gestion durable des ressources naturelles et des matériaux. ■

## 1. DISCUSSIONS POLITIQUES

Il ressort des discussions à l'échelon européen que de nombreuses opportunités existent en vue d'encourager la gestion durable des matériaux. Il n'y a pas une approche unique ('one fits all'), divers aspects tels que les critères liés au produit, les combinaisons produits/services, la prise en compte du traitement en fin de vie lors de la conception (*design for recycling*), les outils de sensibilisation,... peuvent y contribuer.

L'une des idées novatrices lancées par la Belgique consiste en un **système de certificats de recyclage commerciaux**. Le principe sous-jacent réside dans une obligation de produire de nouveaux produits à partir d'une quantité minimum de matériaux recyclés, combinée au fait de négocier des certificats de recyclage en vue de satisfaire à cet objectif. Ce système engendrerait un *pull effect* et créerait une demande en faveur de matériaux recyclés. Et ce, tandis que les systèmes existants tels que les objectifs de recyclage ou les obligations de reprise tendent plutôt à induire un *push effect* et à créer une offre... Le recours aux certificats de recyclage commerciaux, fonctionnant par flux de matériaux, éviterait la consommation de ressources primaires et stimulerait les investissements dans le recyclage.

## **2. VISION DES ENTREPRISES BELGES**

---

La problématique des ressources naturelles et des matériaux reçoit aujourd'hui l'attention qu'elle mérite à l'échelle européenne. L'Europe et, de manière plus spécifique, la Belgique disposent déjà d'une grande connaissance technologique et d'une large expérience dans « la fermeture » des circuits de matériaux. Les entreprises tentent en permanence d'améliorer leurs processus en vue d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, le développement de produits innovants engendre de nouvelles fonctionnalités, une diminution de l'utilisation de matériaux, une augmentation du recyclage, une réduction de la production de déchets, ainsi qu'une durée de vie des produits plus longue.

Nous ne pouvons toutefois pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Si nous ne voulons pas rater la transition vers une économie mondiale plus verte, nous devons mettre en place une politique des ressources intégrée et cohérente, et l'Europe doit se focaliser sur trois axes : 1) l'amélioration de la disponibilité des ressources naturelles, 2) l'augmentation de l'efficacité des ressources à travers le cycle de vie et 3) une meilleure fermeture des circuits.

Thomas Leysen, président de la FEB, a formulé lors du conseil informel Environnement, au nom des entreprises belges, dix recommandations concrètes sur l'ensemble du cycle de vie, à l'adresse de l'Europe (*plus d'information sur [www.vbo-feb.be](http://www.vbo-feb.be)*). Un certain nombre de ces propositions ont été reprises dans les pistes de réflexion lancées dans ce cadre par la présidence belge. **Un nouvel élément a vu le jour sous la forme des certificats de recyclage commerciabiles**, qui pourraient constituer un important moyen de stimuler le marché du recyclage pour certains matériaux et/ou applications.

### **a. PRINCIPES DE BASE EN MATIÈRE DE RECYCLAGE**

---

L'industrie veille en permanence à fermer les circuits (recycler plus) sur la base de trois différents moteurs :

- Un moteur économique grâce à la valeur des ressources à recycler et l'avantage compétitif qui peut être généré.
- Le volume de ressources (naturelles), qui doit être suffisamment important pour rendre le recyclage attractif.
- Les effets positifs du recyclage pour l'environnement ou la santé.

Pour définir une politique favorisant le recyclage, il importe de respecter les **principes de base suivants en matière de recyclage** :

- La dimension internationale du recyclage
- L'actuel fonctionnement du marché (avec fixation internationale des prix) de certains flux de matériaux (primaires et matériaux recyclés)
- Harmonisation européenne en matière de politique de recyclage

- Les caractéristiques spécifiques de chaque matériau (notamment en termes de disponibilité - primaire comme secondaire, d'importance économique et d'impact environnemental) et la concurrence pouvant naître entre matériaux
- L'équilibre entre l'impact positif sur le plan environnemental et les conséquences socio-économiques (*cost-efficiency*)

Il est donc important que tout instrument visant à encourager le recyclage repose sur ces principes de base et ne fausse pas le marché par rapport à des marchés du recyclage qui fonctionnent bien actuellement.

#### **a. PRINCIPES DE BASE POUR UN NOUVEAU MÉCANISME DE FINANCEMENT**

Avant d'introduire un nouvel instrument (tel que les certificats de recyclage commerciabiles), il est **utile d'évaluer les systèmes existants**.

S'il devait ressortir de cette évaluation que les systèmes existants promeuvent effectivement le recyclage, ils doivent être encouragés plus avant. A titre d'exemple :

- Systèmes efficaces de collecte et de tri des déchets dans toute l'Europe
- Ne pas opérer de discrimination à l'égard des matériaux recyclés dans les marchés publics
- Sensibiliser et informer le consommateur quant aux garanties de qualité qu'offrent les produits du recyclage
- Stimuler les projets de recherche et installations pilotes

S'il devait s'avérer que les systèmes existants ne stimulent pas suffisamment le recyclage de certains flux, il pourrait être opté pour un nouveau mécanisme de financement répondant aux principes de base suivants :

- Prise en compte de la taille et du niveau du marché. La comparaison est parfois faite avec les certificats verts dans le secteur énergétique, alors que ce secteur diffère fortement de celui du recyclage. Le marché du recyclage est en effet un marché mondial impliquant d'innombrables acteurs, tandis que le marché de l'énergie est un marché encore local limité à quelques acteurs.
- Assurer un level playing field
  - o Ne pas occasionner de distorsions pour d'autres flux de recyclage qui fonctionnent
  - o Le système ne peut pas constituer un mécanisme de subvention du recyclage en dehors de l'UE, mais doit contribuer à une plus grande disponibilité des ressources naturelles secondaires pour l'industrie européenne dans les limites d'un libre-échange mondial
  - o Les marchandises produites en Europe et les marchandises importées doivent répondre aux mêmes prescriptions en matière de certificats de recyclage.

- Utiliser un système transparent et des définitions claires : de nombreux éléments pratiques devront être envisagés et définis clairement, tels que : qui émettra les certificats ? qui aura besoin d'un certificat ? pour quel matériau ou quelle ressource naturelle ? etc.
- Prise en compte des caractéristiques de chaque matériau : eu égard aux spécificités de chaque matériau ainsi que des produits, une approche différente par matériau/produits sera sans doute nécessaire, sans opérer de discrimination à l'égard de certains matériaux.
- Système efficace en termes de coûts : les coûts et les avantages doivent être mis en balance, ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et économiques.
- Système contrôlable : il importe qu'un tel système soit concrètement contrôlable, ce qui n'est certainement pas garanti eu égard à la difficulté de mesurer et de contrôler un contenu recyclé.

Il ressort clairement des nombreuses réunions tenues ces derniers mois avec des experts aux niveaux européen et international qu'il subsiste actuellement beaucoup de **lacunes dans le domaine des données relatives aux flux de matériaux et de la connaissance des solutions permettant d'évoluer vers une gestion durable des matériaux**. Une analyse approfondie de la faisabilité technique, de l'applicabilité pratique et de l'impact environnemental/économique des certificats de recyclage commerciabes sera nécessaire au cours des prochains mois. La concertation avec les différents secteurs permettra en outre d'identifier les flux de matériaux pour lesquels ce système de certificats de recyclage commerciabes peut constituer une valeur ajoutée.

**Cette note a été préparée par Birgit Fremault, conseiller au département économique ([bf@ybo-feb.be](mailto:bf@ybo-feb.be)) au sein de la plate-forme Européenne de l'environnement (UWE, Beci, VOKA, FEB).**